



Commune de Muriaux

AVIS OFFICIEL - Janvier 2021 / No 71

Assemblée communale ordinaire

Lundi 15 février 2021 à 20h00 – Cinéma Lux Les Breuleux

Nous veillerons au respect des mesures sanitaires COVID-19

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes :
 - a) Réfection du toit de la remise agricole de la Chaux-d'Abel pour un montant de Fr. 45'000.-, financement par le fonds des pâturages de Muriaux
 - b) Mise en conformité de la Step à la bergerie des Fonges pour un montant de Fr. 45'000.-, financement par le compte de fonctionnement
 - c) Réfection du plancher de la basse grange à la bergerie de la Daxelhofer pour un montant de Fr. 31'000.-, financement par le fonds des pâturages du Peuchapatte
3. Discuter et voter la quotité d'impôt ainsi que les taxes communales et adopter le budget 2021 du compte de résultats
4. Discuter et approuver la modification de l'art. 47 du règlement d'organisation concernant la vérification des comptes
5. Informations du Conseil communal sur divers dossiers
6. Divers et imprévus

La modification au règlement communal mentionné au point 4 de l'ordre du jour sera déposée publiquement au Secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où elle peut être consultée. Elle sera également mise en ligne sur le site internet de la commune www.muriaux.ch sous la rubrique « Officiel / Règlements ». Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Une semaine avant l'assemblée, la récapitulation du budget sera également disponible sur le site www.muriaux.ch « Officiel / Assemblée » ou sur demande auprès du secrétariat - 032/951 19 06 ou caisse@muriaux.ch

Conseil communal Muriaux, le 20 janvier 2021